



Copropriétés, souscrivez l'offre de gaz qui vous convient !

Nos 6 conseils pour bien comparer et mieux choisir.

1 Demander les offres des fournisseurs à la même date

Le prix de la molécule dépend fortement de la variation des prix du marché de gros du gaz. Une comparaison des offres pertinente doit donc se baser sur des offres à la même date (ou date proche).

2 Vérifier que les offres se basent sur la même consommation annuelle

Les offres doivent être établies sur la même CAR (Consommation Annuelle de Référence) et le même profil sinon la comparaison peut être faussée.

3 Attention aux comparaisons entre offre à prix indexé et offre à prix fixe !

Les deux offres n'ayant pas la même nature, la comparaison est trompeuse !

4 Comparer en budget annuel TTC

La présentation des structures tarifaires diffère d'un fournisseur à l'autre ! Bien vérifier que les offres présentées reprennent l'ensemble des coûts et notamment :

- Le stockage
- L'acheminement
- Les coûts CEE
- Les taxes (CTA et TICGN)

5 Prendre en compte la TVA

Les taux de TVA étant différents entre l'abonnement (5,5%) et la part variable (20%), il est important, pour les copropriétés qui ne récupèrent pas la TVA, de comparer les offres en prenant en compte la TVA.

6 La question de la validité de la durée des offres

Le prix de la molécule dépendant des prix de gros du gaz qui varient chaque jour, les offres ont une durée de validité limitée. Celle-ci varie également selon les fournisseurs et le type de site. Plus le site est important, plus la durée de validité sera courte.

Afin d'optimiser son prix, il est préférable de demander des offres à validité courte, sinon les fournisseurs peuvent rajouter des primes de risque pour garantir leurs prix. À prendre en compte dans la négociation !

Attention également :

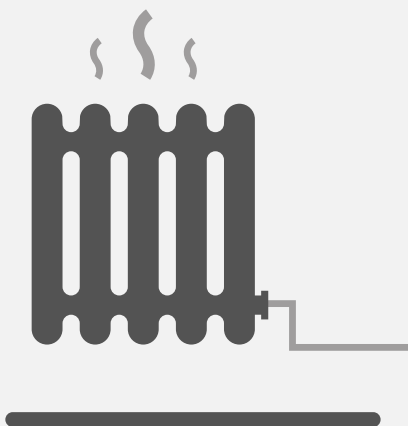
- ✓ **À la période d'engagement et aux pénalités** en cas de résiliation anticipée;
- ✓ **Aux modes de paiement et modalités de facturation**;
- ✓ **Aux services supplémentaires proposés** : interlocuteur dédié, modalités de prise de contact, les possibilités de gestion pour les contrats multi-sites, les offres « compensées carbone », l'accompagnement « efficacité énergétique » ...

Contrat dit «P1», exigez la transparence !

Les chauffagistes proposent souvent des contrats d'exploitation des installations comprenant la fourniture d'énergie (**contrat dit P1**).

Ces contrats ont l'avantage de couvrir dans un même contrat l'exploitation, la maintenance et la fourniture d'énergie.

Mais il est également assez fréquent que les opérateurs surmargent fortement les contrats de gaz inclus dans les contrats d'exploitation.



.....

Opéra Énergie

Courtier en électricité et gaz naturel pour les entreprises

contact@opera-energie.com

04 82 29 68 13